



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**EXERCICE 2025**

**Septembre 2026**

## SOMMAIRE

|             |                                                                                                                  |           |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>OBJET .....</b>                                                                                               | <b>3</b>  |
| <b>II.</b>  | <b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>                                                          | <b>3</b>  |
| A.          | PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....                                                                        | 3         |
| B.          | MODE DE GESTION DU SERVICE .....                                                                                 | 4         |
| C.          | NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....                                               | 4         |
| 1.          | Nombre d'abonnés .....                                                                                           | 4         |
| 2.          | Estimation de la population desservie .....                                                                      | 6         |
| D.          | CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DU SERVICE.....                                                                    | 6         |
| 1.          | Caractéristiques du forage .....                                                                                 | 6         |
| 2.          | Caractéristiques de l'unité de traitement.....                                                                   | 6         |
| 3.          | Caractéristiques des stations de reprise et de surpression .....                                                 | 6         |
| 4.          | caractéristiques des réservoirs .....                                                                            | 7         |
| E.          | VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU DESSERVIE .....                                                      | 7         |
| 1.          | Eaux brutes.....                                                                                                 | 7         |
| 2.          | Eaux traitées .....                                                                                              | 8         |
| F.          | CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....                                                 | 11        |
| <b>III.</b> | <b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE .....</b>                                                        | <b>11</b> |
| A.          | REDEVANCES D'EAU POTABLE SUR LA FACTURE D'EAU .....                                                              | 11        |
| 1.          | Modalités de tarification du service d'alimentation en eau potable .....                                         | 11        |
| 2.          | Prix du service de l'eau potable .....                                                                           | 12        |
| 3.          | Evolution de la facture type d'eau potable .....                                                                 | 13        |
| B.          | MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION .....                                                                  | 14        |
| 1.          | Part collectivité .....                                                                                          | 14        |
| 2.          | Part Exploitant .....                                                                                            | 14        |
| <b>IV.</b>  | <b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>                                                                          | <b>14</b> |
| A.          | QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1) .....                                                                        | 14        |
| B.          | INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX .....                                              | 15        |
| 1.          | Principe d'établissement de l'indice .....                                                                       | 15        |
| 2.          | Notation par le service (P103.2B) .....                                                                          | 15        |
| C.          | INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU .....                                                                       | 16        |
| 1.          | Rendement du réseau de distribution (P104.3).....                                                                | 16        |
| 2.          | indice linéaire de consommation.....                                                                             | 16        |
| 3.          | indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....                                                            | 16        |
| 4.          | indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....                                                               | 17        |
| 5.          | Synthèse et historique des indicateurs de performance du réseau .....                                            | 17        |
| 6.          | interventions du délégataire vis-à-vis de la recherche de fuites .....                                           | 18        |
| D.          | TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2) .....                                            | 18        |
| E.          | INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3).....                                            | 19        |
| <b>V.</b>   | <b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>                                                                     | <b>19</b> |
| A.          | MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE .....                                                        | 19        |
| 1.          | Travaux mandatés par la collectivité.....                                                                        | 19        |
| 2.          | Travaux réalisés par l'exploitant .....                                                                          | 19        |
| B.          | ETAT DE LA DETTE.....                                                                                            | 20        |
| C.          | AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE.....                                                                   | 20        |
| D.          | PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES .... | 20        |
| <b>VI.</b>  | <b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU...21</b>                       |           |
| A.          | ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0).....                                         | 21        |
| B.          | OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....                                                                     | 21        |
| <b>VII.</b> | <b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS .....</b>                                                               | <b>22</b> |

## I. OBJET

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité de son service d'eau potable ou d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Le présent rapport concerne le **service public d'Alimentation en Eau Potable**, relatif aux communes d'Aujargues, Junas, Souvignargues et Villevieille, géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Villevieille.

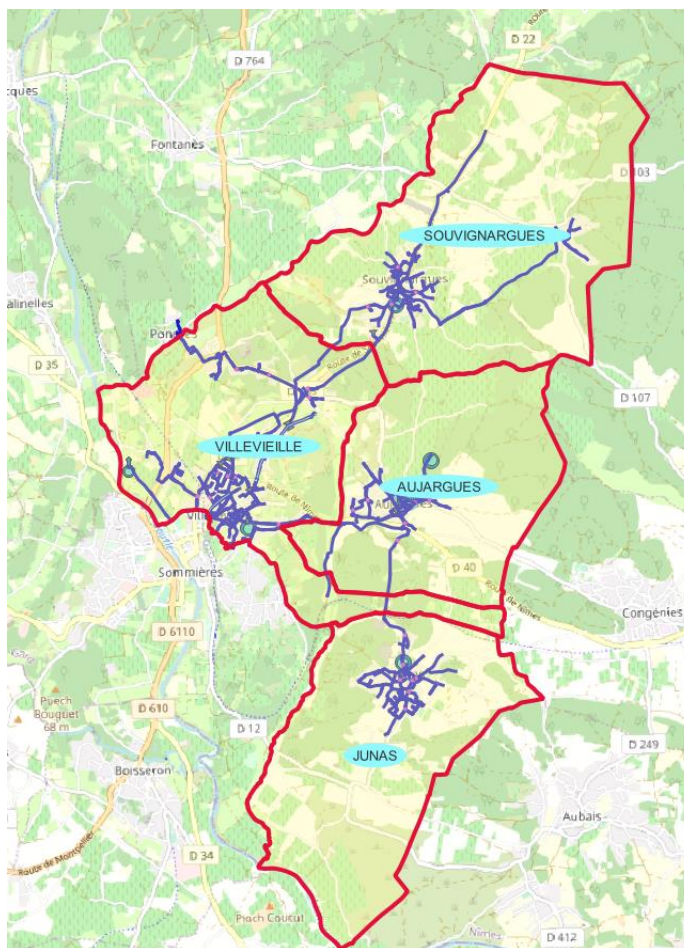
Les indicateurs techniques et financiers à mentionner dans ce rapport sont précisés par un arrêté du ministre de l'écologie et du développement durable du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

**Le présent document concerne l'exercice 2025.**

## II. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

### A. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le périmètre du syndicat est le suivant. A noter que le syndicat alimente également la partie du hameau de Pondres, situé sur le territoire communal de Fontanès.



Vue du périmètre du syndicat

## B. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'adduction en eau potable a été délégué à la société SAUR. Le contrat en vigueur a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 12 ans. Le terme prévisionnel de ce contrat de délégation est donc fixé au 31 décembre 2028.

Il s'agit d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP), de type affermage (selon l'ancienne appellation marchés publics), qui permet au délégataire de percevoir sur les usagers une redevance en rémunération du service rendu. D'une manière générale, la gestion du service inclut :

- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service : production d'eau, protection des captages, traitement, stockage, transfert et distribution ;
- La gestion des abonnés et les relations avec les usagers du service ;
- Un service d'astreinte 24h/24.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en fin 2021 pour la mise en service de nouveaux ouvrages (unité de traitement et station de reprise). Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur le montant du prix de l'eau.

Les bureaux de la SAUR sont implantés à **Vauvert** (478 avenue Maurice Privat), ils sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et l'après-midi sur rendez-vous et le mercredi de 8 h à 14 h.

La continuité du service inclut notamment la mise en place d'un **service d'astreinte**, pouvant être contacté 24h/24, au **04 30 62 10 08** (appel non surtaxé), pour signaler tout incident.

Le service Clients est joignable au 04 30 62 10 00. Les usagers peuvent également utiliser l'interface : [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)



Gérer votre compte sur internet  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)



### Service Clients

04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



### Dépannage 24h/24

04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)



TSA 83007  
30936 NIMES CEDEX



### Accueil

478 Avenue Maurice Privat 30600 VAUVERT  
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et  
l'après-midi sur rendez-vous. Le mercredi de 8h à  
14h.

## C. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

### 1. NOMBRE D'ABONNES

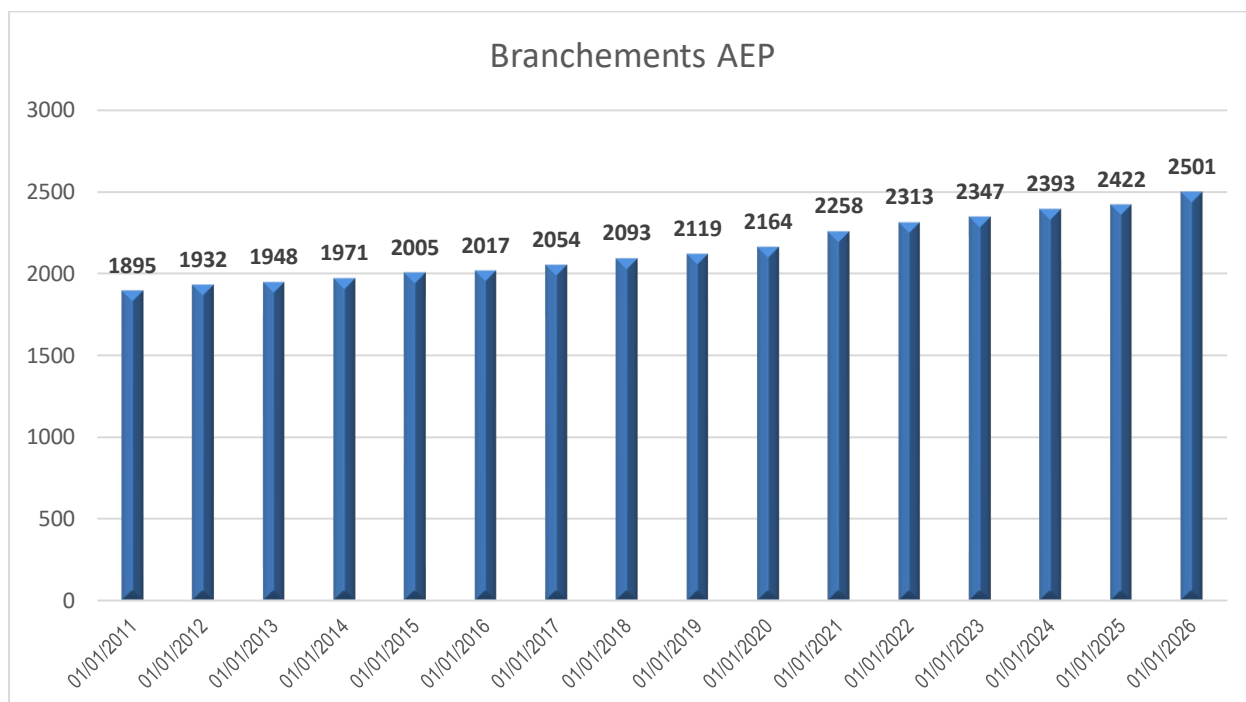
Le rapport annuel remis par le délégataire indique le nombre d'abonnés à **2 484** au 31/12/2025. Il était de 2 405 au 31/12/2024, soit une augmentation de 3,3 %.

Avant 2023, le rapport du délégataire n'indiquait pas le nombre d'abonnés, il présentait le nombre de clients et le nombre de branchements.

Aussi le graphe suivant présente l'évolution en termes de nombre de branchements.

Le nombre total de branchements au réseau d'eau potable au 31/12/2025 est de 2 501.

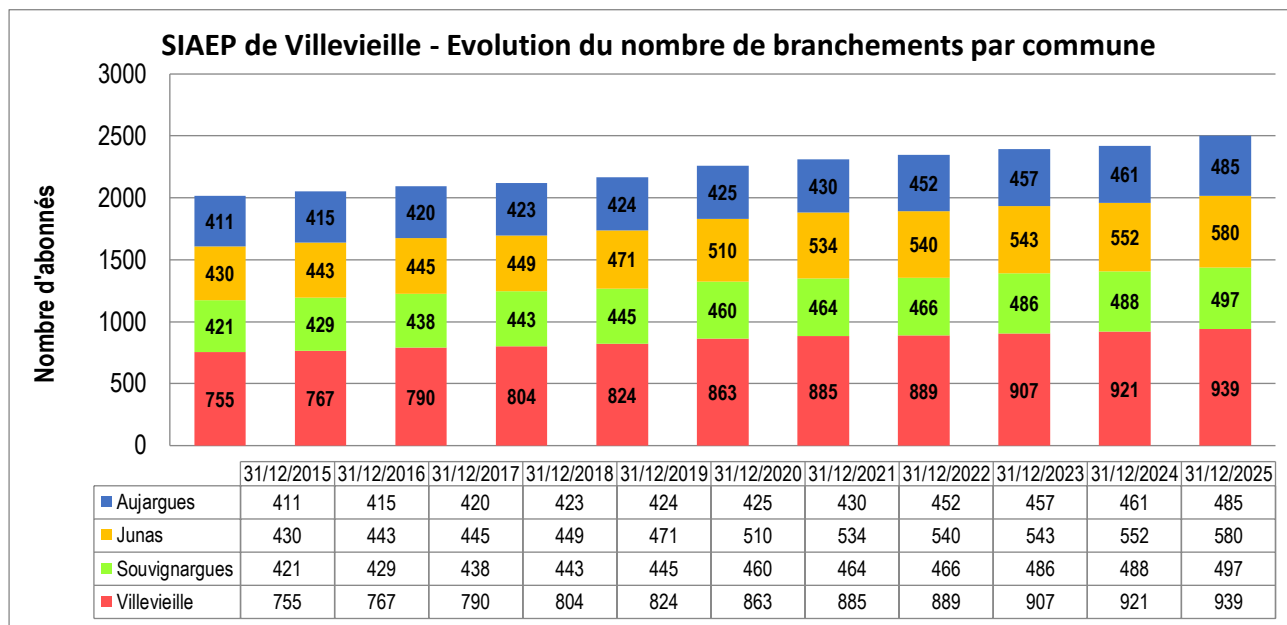
On peut observer, sur ce graphe, une augmentation continue, qui a eu tendance à s'amplifier entre 2019 et 2025.



La répartition des branchements par commune est la suivante :

- Aujargues : 485
- Junas : 580
- Souvignargues : 497
- Villevieille : 939

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de branchements par commune au cours de ces dernières années.



## 2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

---

En considérant les derniers recensements officiels et les données INSEE, la population totale sur les 4 communes représente 5 105 personnes (chiffres 2023, connus au 01/01/2026).

La majeure partie de la population est desservie par le réseau d'eau potable, hormis sur la commune de Junas où il existe de nombreux mas isolés, ainsi qu'un camping non raccordé.

En période estivale, on peut considérer la population saisonnière desservie de l'ordre de 600 à 800 habitants, en période de pointe.

La population totale desservie est ainsi estimée à plus de 5 800 habitants, en période estivale.

## D. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DU SERVICE

---

### 1. CARACTERISTIQUES DU FORAGE

---

Le prélèvement de la ressource en eau s'effectue au moyen des 2 forages du Moulin à Villevieille, de capacité 120 m<sup>3</sup>/h.

Ces forages, profonds de 45 m, prélèvent l'eau dans l'aquifère « molassique de Sommières », rattaché à la nappe du bassin de Castries – Sommières et plus particulièrement aux calcaires de Pondres.

L'eau est donc entièrement prélevée dans une nappe souterraine.

La procédure de protection de ces forages a fait l'objet d'une DUP (Déclaration d'utilité Publique) en 1995. Toutefois, certains terrains n'ayant pas été acquis, la procédure est obsolète. Une nouvelle procédure a donc été lancée, elle est en cours d'instruction. L'enquête publique qui s'est déroulée en novembre et décembre 2025 a conduit à un avis favorable du commissaire-enquêteur. La DUP devrait être prononcée avant la fin de l'année 2026.

La procédure d'autorisation, au titre du code de l'environnement, a, elle, en revanche été instruite et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 09/01/2017.

### 2. CARACTERISTIQUES DE L'UNITE DE TRAITEMENT

---

L'eau prélevée est traitée au niveau d'une unité par ultrafiltration, mise en service en 2021, d'une capacité de 120 m<sup>3</sup>/h.

L'ultrafiltration est effectuée au moyen de membranes, apportant une **qualité de traitement poussée et une sécurité sanitaire constante**. Cette unité permet en particulier de traiter la turbidité de l'eau prélevée et assure plus globalement la rétention des matières en suspension, des micro-organismes, à savoir les bactéries, les virus et des parasites. Elle permet également l'élimination des substances organoleptiques.

Ce traitement est complété par une injection de chlore permettant la désinfection de l'eau et assurant un effet rémanent, vis-à-vis du risque de contamination dans les conduites de distribution.

### 3. CARACTERISTIQUES DES STATIONS DE REPRISE ET DE SURPRESSION

---

Le système d'eau potable du syndicat est doté d'une station de reprise mise en service en 2021, implantée sur le site de l'unité de traitement. Elle intègre 2 départs, un vers Souvignargues (40 m<sup>3</sup>/h), l'autre vers Villevieille (80 m<sup>3</sup>/h).

Une station de surpression a également été créée permettant de maintenir une certaine pression sur les quartiers les plus hauts à Souvignargues (entre 3 et 4 bars). Elle est installée dans l'enceinte du réservoir.

Une station de reprise est également implantée dans le réservoir du bas service Aujargues, afin d'alimenter le réservoir Haut Service.

#### 4. CARACTERISTIQUES DES RESERVOIRS

Différents réservoirs ont été créés afin d'assurer une pression minimale sur le réseau et offrir une capacité de réserve d'eau, permettant de gérer les périodes de pointe et faire face aux incidents.

Les principales caractéristiques des 6 réservoirs (ou bache de stockage) sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

| Dénomination                   | Nombre de cuves | Volume    | Type         | Année de mise en service |
|--------------------------------|-----------------|-----------|--------------|--------------------------|
| Réservoir Villevieille         | 1               | 275 m3    | Sur tour     | Années 60                |
| Réservoir Souvignargues        | 1               | 200 m3    | Sur tour     | Années 60                |
| Réservoir Junas                | 1               | 200 m3    | Sur tour     | 1967                     |
| Réservoir Aujargues HS         | 1               | 500 m3    | Semi-enterré | 1992                     |
| Bâche reprise Villevieille     | 1               | 70+330 m3 |              | 2021                     |
| Réservoir reprise Aujargues BS | 1               | 200 m3    | Sur tour     | 1977                     |

La capacité de stockage global du syndicat est ainsi de 1 775 m3.

### E. VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU DESSERVIE

#### 1. EAUX BRUTES

##### a) Prélèvement sur les ressources en eau

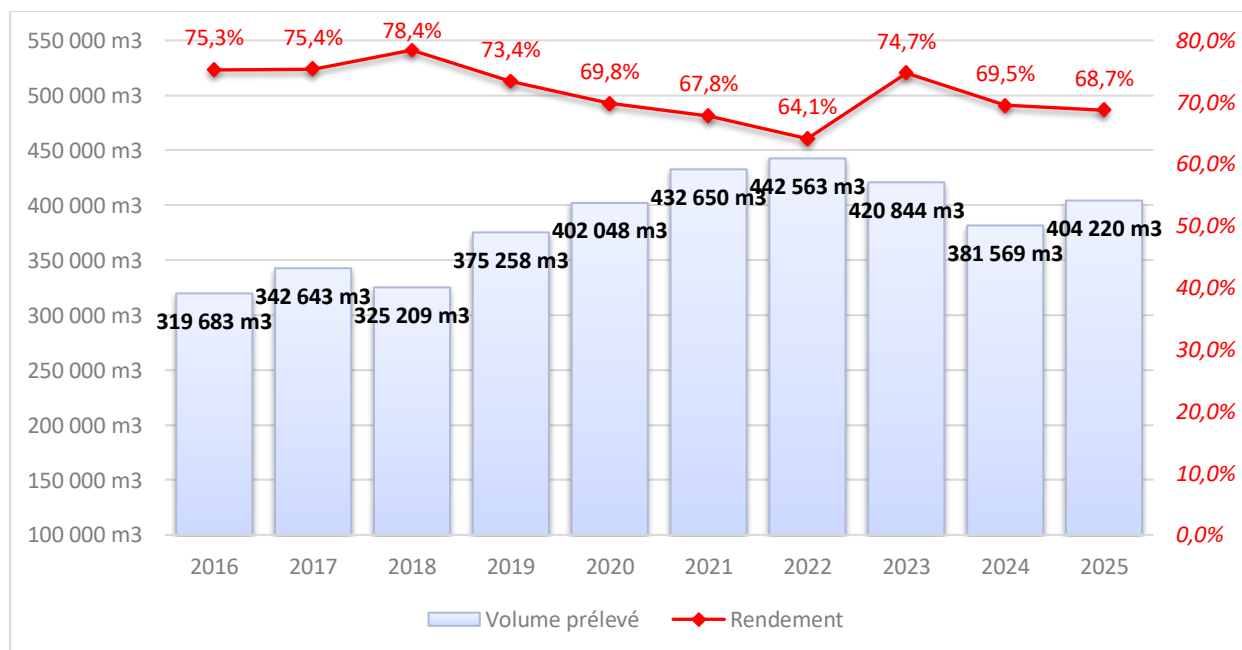
Comme indiqué ci-avant, l'eau est prélevée au niveau des forages du Moulin à Villevieille.

Le débit de prélèvement autorisé par l'arrêté de 2017 est de 510 000 m3/an.

Le volume d'eau prélevé en 2025 s'élève à **404 220 m3**, soit une augmentation de près de 6 % vis-à-vis de 2024.

L'évolution globale sur ces dernières années est présentée sur le graphique suivant.

L'augmentation des volumes prélevés, constatée depuis 2018 est notamment liée à une baisse du rendement du réseau (voir paragraphe ci-après). Ce rendement s'est amélioré en 2023, mais diminue à nouveau en 2024 et 2025.



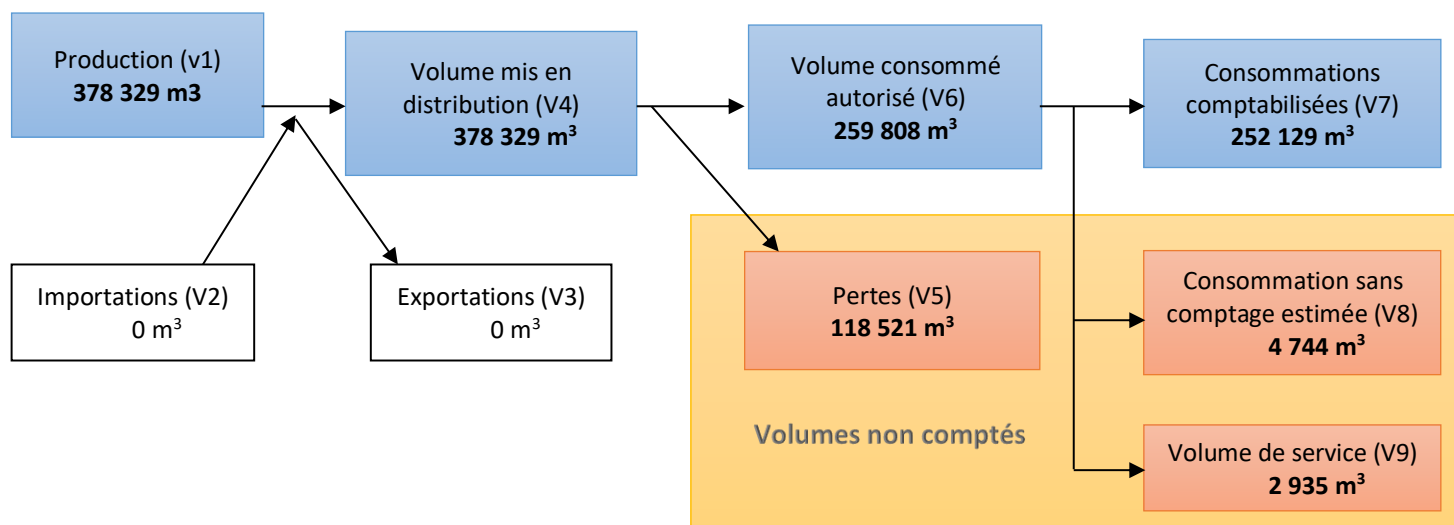
*b) Achat d'eaux brutes*

Néant.

**2. EAUX TRAITEES***a) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau*

Le schéma suivant présente le bilan mis en œuvre après traitement des eaux. Il convient de noter le volume produit (après traitement) : 378 329 m<sup>3</sup>, largement inférieur au volume prélevé (404 220 m<sup>3</sup>), du fait de l'eau utilisée au niveau de l'usine de traitement, en particulier pour le nettoyage des membranes (20 à 25 000 m<sup>3</sup>/an).

Nous noterons que le volume de perte (118 500 m<sup>3</sup>) reste très conséquent malgré les nombreuses campagnes de recherches de fuites.

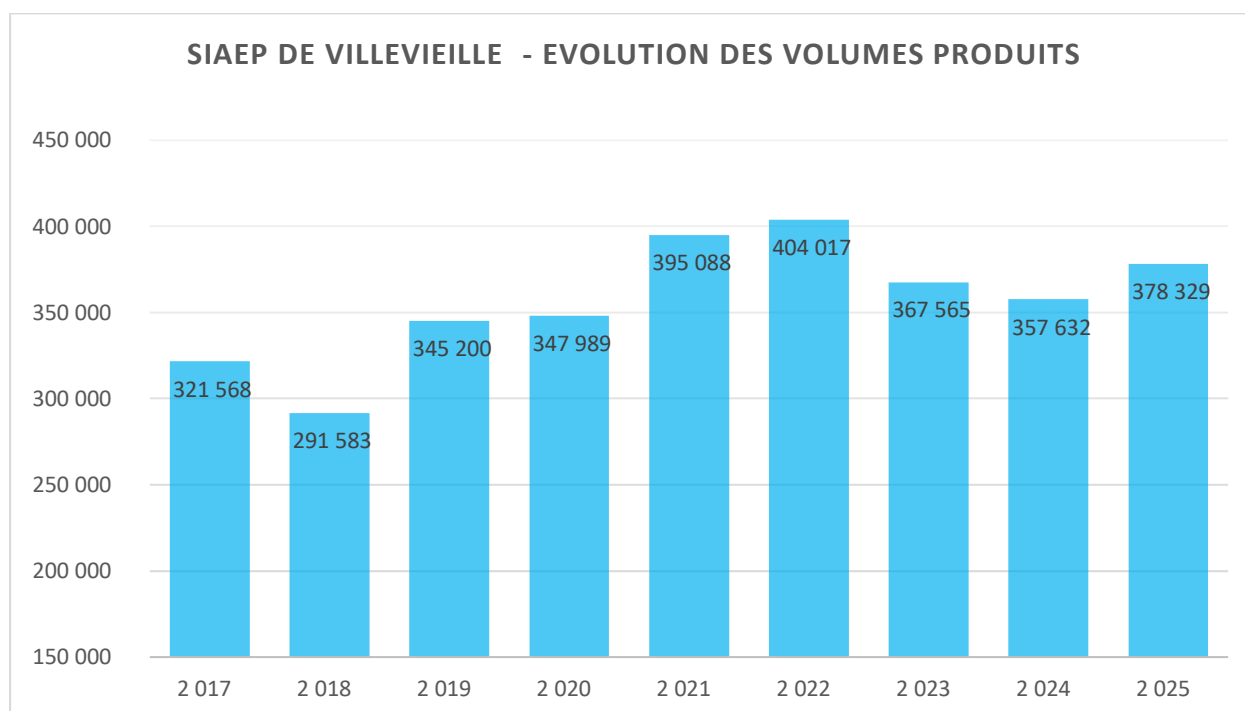
*b) Production (V1)*

Le service dispose d'une station de traitement, au lieu-dit les 4 chemins à Villevieille.

Comme indiqué ci-avant, il s'agit d'une unité d'ultrafiltration membranaire, mis en service en 2021.

Le volume produit total diffère du volume prélevé, dans la mesure où l'usine de traitement génère des pertes liées aux process (eaux de lavage des membranes).

Le volume d'eau mis en distribution est équivalent au volume d'eau produit, dans la mesure où il n'y a pas de ventes d'eau ni d'achats d'eau sur le syndicat. Il s'élève à **378 329 m<sup>3</sup>** en 2025, soit une augmentation de près de 6 % vis-à-vis de 2024.



L'évolution globale du volume produit est tributaire du volume consommé et du rendement du réseau.

#### *c) Achats d'eaux traitées*

Néant.

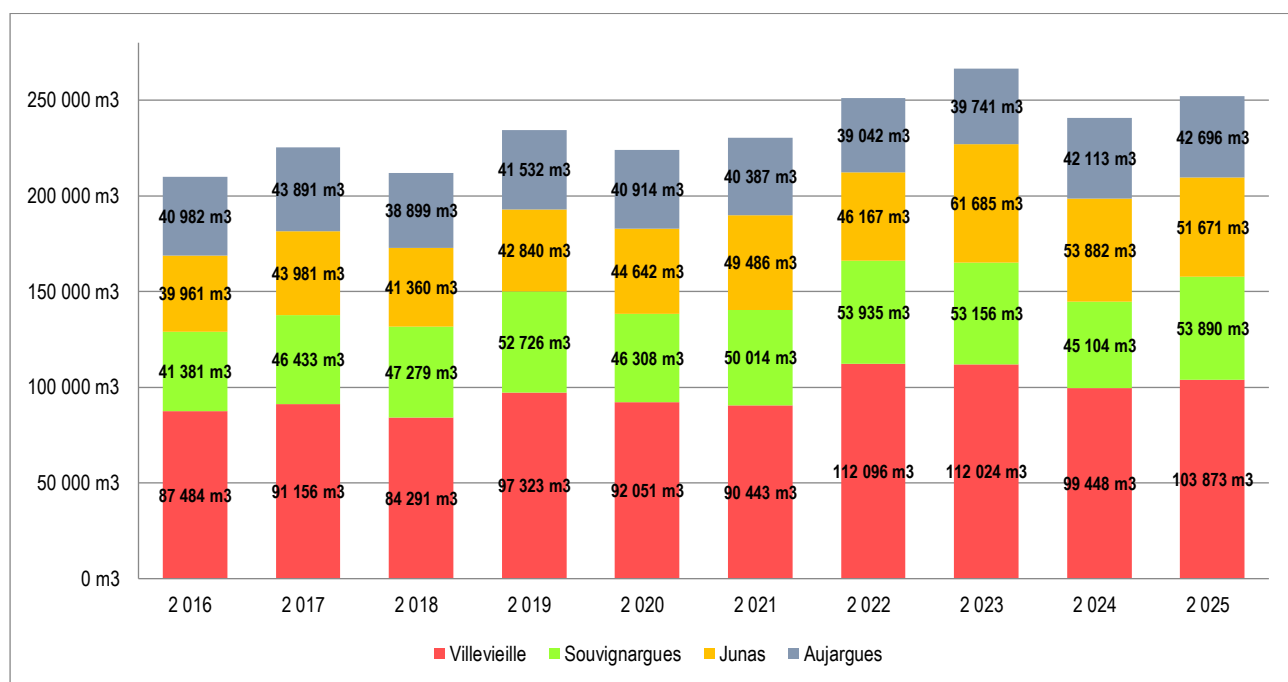
#### *d) Volumes vendus au cours de l'exercice (V3, V7)*

Le syndicat ne procède à aucune vente d'eau à l'extérieur du périmètre (V3).

Les volumes vendus correspondent donc aux consommations facturées aux usagers du service. Ils s'élèvent à **252 129 m³** en 2025, soit une augmentation vis-à-vis de 2024 de 4,8 % (240 547 m³).

A noter que les consommations facturées sont assez irrégulières. Elles ont augmenté entre 2020 et 2023, mais ont significativement diminué en 2024, pour réaugmenter en 2025. Le volume consommé d'eau potable n'évolue pas de la même façon que le nombre d'abonnés. L'évolution des volumes est tributaire de la pluviométrie, des périodes de sécheresse et des températures. Les abonnés ont également tendance à modifier leurs habitudes de consommation et à réduire leur consommation progressivement dans le temps. Il s'agit d'une tendance générale rencontrée sur quasiment toutes les communes.

Le graphique suivant permet de constater que les consommations sont globalement en hausse, malgré les variations annuelles.



| Volume facturé 365 j | 2 018             | 2 019             | 2 020             | 2 021             | 2 022             | 2 023             | 2 024             | 2 025             |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Aujargues            | 38 899 m3         | 41 532 m3         | 40 914 m3         | 40 387 m3         | 39 042 m3         | 39 741 m3         | 42 113 m3         | 42 696 m3         |
| Junas                | 41 360 m3         | 42 840 m3         | 44 642 m3         | 49 486 m3         | 46 167 m3         | 61 685 m3         | 53 882 m3         | 51 671 m3         |
| Souvignargues        | 47 279 m3         | 52 726 m3         | 46 308 m3         | 50 014 m3         | 53 935 m3         | 53 156 m3         | 45 104 m3         | 53 890 m3         |
| Villevieille         | 84 291 m3         | 97 323 m3         | 92 051 m3         | 90 443 m3         | 112 096 m3        | 112 024 m3        | 99 448 m3         | 103 873 m3        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>211 829 m3</b> | <b>234 421 m3</b> | <b>223 915 m3</b> | <b>230 330 m3</b> | <b>251 240 m3</b> | <b>266 606 m3</b> | <b>240 547 m3</b> | <b>252 130 m3</b> |

La consommation moyenne par abonné représente un peu plus de 100 m³/an, elle a significativement baissé depuis 2023 (112 m³/an).

#### e) Autres volumes (V6, V8, V9)

Le volume consommé autorisé (V6) correspond à l'ensemble des consommations facturées (présenté ci-avant), ainsi que le volume des consommations sans comptage (V8) et le volume de service estimé (V9).

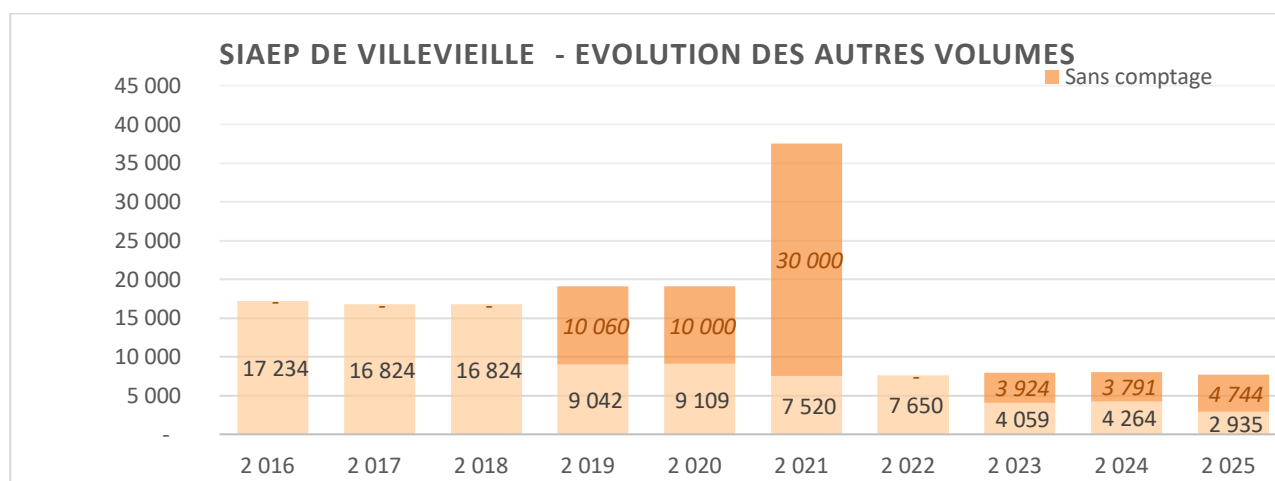
Le volume des consommations sans comptage correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation. Il correspond notamment à l'eau nécessaire à la défense incendie, l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie, ainsi que l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs).

Le volume de service correspond à l'eau utilisée pour l'exploitation du service par le délégataire. Il inclut notamment l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, les opérations de purge, désinfection, rinçage et nettoyage des conduites.

Pour l'exercice 2025, l'exploitant a déclaré :

- 2 935 m³ pour le volume de service ;
- 4 744 m³ pour les consommations sans comptage.

En totalisant également les consommations comptabilisées (V7), le volume consommé autorisé (V6) est donc de **259 808 m³** pour l'exercice 2025. Il a augmenté de 4,5 % vis-à-vis de l'exercice 2024 (248 602 m³).



## F. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Selon les données présentées par l'exploitant, en charge de la mise à jour cartographique des réseaux, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ **64 km** au 31/12/2025.

Il est composé principalement de :

- PVC ≈ 60 %
- Fonte ≈ 25 %
- Amiante : 10 à 15 %

La mise à jour des plans de réseaux a été engagée dans le cadre du schéma directeur débuté en 2024. Celui-ci devrait être finalisé en fin 2026.

## III. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### A. REDEVANCES D'EAU POTABLE SUR LA FACTURE D'EAU

#### 1. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La facture du service d'eau potable est établie par le délégataire du service (SAUR).

Elle intègre les tarifs suivants :

- une part collectivité, revenant au Syndicat Intercommunal pour couvrir ses charges (en particulier les investissements nécessaires à la construction des installations de production, de traitement, stockage et de desserte) ;
- une part concessionnaire, revenant à la société exploitante (SAUR) pour couvrir les frais d'exploitation et de fonctionnement du service d'alimentation en eau potable ;
- une part organismes publics, revenant à l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de la politique de l'eau (voir annexe : l'Agence de l'Eau vous rend compte de la fiscalité de l'eau).

La part collectivité et celle du concessionnaire peuvent se décomposer en une partie fixe (abonnement, location compteur) et une partie variable, fonction de la consommation d'eau potable relevée. Le taux de TVA pour la part eau potable est de 5,5 %.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement.

La part variable est calculée à terme échu sur la base de la consommation d'eau relevée.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

## 2. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont les suivants :

|                                                  | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>Part de la Collectivité (SIAEP)</b>           |                                 |                                 |
| Part fixe (abonnement) HT                        | 32,50 € / semestre              | 32,50 € / semestre              |
| Part proportionnelle HT                          | 0,65 € / m3                     | 0,65 € / m3                     |
| <b>Part de l'exploitant (SAUR)</b>               |                                 |                                 |
| Part fixe (abonnement)                           |                                 |                                 |
| - compteur DN 15 à 20 mm HT                      | 25,81 € / semestre              | 26,48 € / semestre              |
| - compteur DN > 20 mm HT                         | 64,53 € / semestre              | 66,20 € / semestre              |
| Part proportionnelle HT                          | 0,8130 € / m3                   | 0,8341 € / m3                   |
| <b>Part Organismes Publics (Agence de l'Eau)</b> |                                 |                                 |
| Prélèvement sur la ressource en eau              | 0,135 € / m3                    | 0,135 € / m3                    |
| Consommation (au 01/01/2025)                     | 0,39 € / m3                     | 0,43 € / m3                     |
| Performance Eau (au 01/01/2025)                  | 0,043 € / m3                    | 0,01 € / m3                     |
| <b>Taxes</b>                                     |                                 |                                 |
| TVA                                              | 5,5 %                           | 5,5 %                           |

### Part de la Collectivité

Les tarifs de la Collectivité ont été modifiés par délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et n'ont pas été augmenté depuis. La modification de tarification de 2023 vise à réduire la part fixe, qui s'avérait élevée. Cette nouvelle tarification profite ainsi aux petits consommateurs et incite à réduire les consommations en eau, dans un contexte de prise de conscience généralisée de la nécessité de réduire les prélèvements sur la ressource.

### Part de l'exploitant

Les tarifs concernant la part de la SAUR, sont fixés par le contrat de délégation de service public, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces tarifs sont réindexés annuellement selon les modalités d'indexation définies dans le contrat de délégation.

### Part Organismes publics (Agence de l'Eau)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une nouvelle réforme des redevances des Agences de l'Eau s'applique.

Ainsi, les redevances « pollution » : 0,29 €/m3 (service eau potable) et « modernisation des réseaux de collecte » : 0,16 €/m3 (service assainissement) disparaissent et sont remplacées par une redevance unique « consommation » représentant 0,43 €/m3 en 2025, puis 0,39 € en 2026. La redevance prélèvement reste inchangée.

En parallèle, l'Agence de l'Eau taxe, depuis 2026, les collectivités sur la base de redevances « Performance Eau » (service d'eau potable) « Performance des systèmes d'assainissement collectif » (service d'assainissement).

Le SIAEP est ainsi redevable de la redevance performance eau, qu'il doit répercuter auprès des usagers depuis 2025.

Celle-ci est calculée en multipliant l'assiette des volumes facturés par un taux délibéré par l'Agence de l'Eau et par un coefficient de modulation qui dépendra de la performance des réseaux d'eau potable, en particulier du rendement et du volume de pertes en eau.

En 2025, cette redevance a été fixée à 1 centime/m3, sans tenir compte du rendement du réseau. Son application réelle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le taux de cette redevance, fixé par l'Agence de l'Eau, augmente progressivement

jusqu'en 2028, alors que la redevance « consommation » diminuera. Ainsi pour 2026, cette redevance est fixée à 4,3 centimes.

Pour mémoire, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (inchangée) a pour premier objet d'inciter à réaliser des économies d'eau. Ses taux n'ont pas évolué pour la période 2025-2030. Le montant appliqué est également tributaire du rendement de réseau.

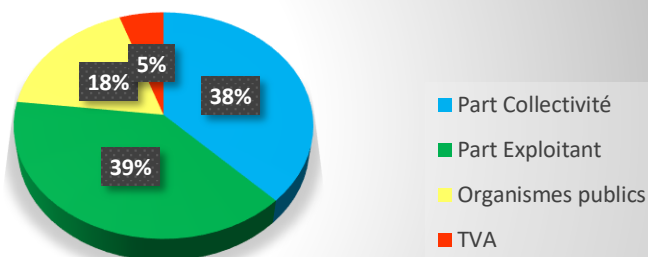
### 3. EVOLUTION DE LA FACTURE TYPE D'EAU POTABLE

Le tableau suivant présente l'évolution de la facture d'eau entre les exercices 2024 et 2025, sur la base d'une facture d'eau potable d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>/ Ø compteur : 15 mm).

|                                                   | Au 01/01/2025      | Au 01/01/2026     | Evolution      |
|---------------------------------------------------|--------------------|-------------------|----------------|
| <b>Part de la Collectivité</b>                    | <b>143,00 €</b>    | <b>143,00 €</b>   | <b>0,0 %</b>   |
| Part fixe annuelle (abonnement) HT                | 65,00 €            | 65,00 €           |                |
| Part proportionnelle HT (120 m <sup>3</sup> )     | 78,00 €            | 78,00 €           |                |
| <b>Part de l'exploitant</b>                       | <b>153,05 €</b>    | <b>149,18 €</b>   | <b>- 2,5 %</b> |
| Part fixe annuelle (abonnement) HT                | 52,96 €            | 51,62 €           |                |
| Part proportionnelle HT (120 m <sup>3</sup> )     | 100,09 €           | 97,56 €           |                |
| <b>Total hors taxes et redevances organ. pub.</b> | <b>296,05 €</b>    | <b>292,18 €</b>   | <b>+ 0,9 %</b> |
| <b>Part Organismes Publics</b>                    | <b>69,00 €</b>     | <b>68,16 €</b>    | <b>- 1,2 %</b> |
| Préservation de la ressource en eau               | 16,20 €            | 16,20 €           |                |
| Consommation (au 01/01/2025)                      | 51,60 €            | 46,80 €           |                |
| Performance Eau (au 01/01/2025)                   | 1,20 €             | 5,16 €            |                |
| <b>Total hors taxes</b>                           | <b>365,058 €</b>   | <b>360,34 €</b>   | <b>- 1,3 %</b> |
| TVA (5,5 %)                                       | 20,08 €            | 19,82 €           |                |
| <b>Total : Prix TTC du service pour 120 m3</b>    | <b>385,13 €</b>    | <b>380,16 €</b>   | <b>- 1,3 %</b> |
| <b>Prix TTC du service au m3</b>                  | <b>3,21 € / m3</b> | <b>3,17€ / m3</b> | <b>- 1,3 %</b> |

Le prix du service d'eau potable a diminué de 1,3 % entre 2025 et 2026.

Composantes Eau Potable de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> au 01/01/2026



- Calcul du rapport entre part fixe et total (Collectivité et délégataire, hors taxes et part organismes publics) :

|             | 1 <sup>er</sup> janvier 2025 | 1 <sup>er</sup> janvier 2026 |
|-------------|------------------------------|------------------------------|
| % Part fixe | 39,8 %                       | 39,9 %                       |

Il convient de noter que la tarification adoptée par le SIAEP, en 2023, permet d'obtenir un ratio de part fixe inférieur à la valeur maximale autorisée (40 %).

## B. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

### 1. PART COLLECTIVITE

Les recettes de la collectivité concernent essentiellement le produit de la surtaxe (part collectivité du service d'eau potable sur le prix de l'eau) :

Le tableau suivant présente la décomposition de ces recettes et l'évolution depuis 2023 (hors pénalités versées par le délégataire : 25 249 € en 2025 relatifs à l'exercice 2024).

|                                                         | Recettes 2023    | Recettes 2024    | Recettes 2025    |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Redevances liées à la facturation des abonnés           | 312 761 €        | 258 147 €        | 406 734 €        |
| Autres recettes (relais sur réservoir, trop-perçu SAUR) | 4 408 €          | 9 800 €          | 6 692 €          |
| <b>Total</b>                                            | <b>317 169 €</b> | <b>267 947 €</b> | <b>413 426 €</b> |

Les recettes de l'exercice 2025 sont exceptionnelles. Une partie des recettes correspond à un retard de versement de l'exploitant de l'exercice 2024.

### 2. PART EXPLOITANT

Les recettes de l'exploitant concernent :

- Le produit de la part exploitant, lié à la facturation des abonnés ;
- Le produit des collectivités et autres organismes associés (reversés aux collectivités et organismes) ;
- Le produit des travaux qui lui sont confiés par le biais du contrat de délégation de service (en particulier les branchements) ;
- Les produits accessoires.

Au cours de l'exercice 2025 (hors versements collectivités et autres organismes publics), elles s'élèvent à **396,8 k€** (y compris travaux attribués à titre exclusif et produits accessoires). Elles étaient de 328,9 k€ en 2024.

On note donc une hausse très significative des recettes de l'exploitant.

Les charges d'exploitation ont parallèlement été estimées par l'exploitant à **564 k€**, soit un résultat négatif de **167,3 k€**.

## IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### A. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

En termes de qualité, l'eau prélevée et l'eau distribuée présentaient, ces dernières années, des analyses conformes, tant d'un point de vue bactériologique que d'un point de vue physico-chimique.

| Analyses                                            | 2023       | 2024       | 2025       |
|-----------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| <i>Bactériologie</i> – Nb d'analyses                | - 11 anal. | - 14 anal. | - 14 anal. |
| - Taux de conformité (P101.1)                       | - 100 %    | - 100 %    | - 100 %    |
| <i>Paramètres Physico chimiques</i> – Nb d'analyses | - 12 anal. | - 15 anal. | - 15 anal. |
| - Taux de conformité (P102.1)                       | - 100 %    | - 100 %    | - 100 %    |

## B. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

### 1. PRINCIPE D'ETABLISSEMENT DE L'INDICE

Conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007, la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plans du réseau ou plan très incomplet ;
- 10 points : existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages annexes ;
- 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour des plans vis-à-vis des travaux réalisés.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : Existence d'un inventaire des réseaux avec linéaire et précisions cartographiques ;
- + 1 à + 5 : si les informations sur les diamètres et matériaux du réseau sont renseignées ;
- +10 : Mention de la date ou période de pose du tronçon concerné pour plus de 50 % du réseau ;
- + 1 à + 5 : si la date de pose est renseignée au-delà de 50 % du réseau ;

L'obtention de 40 points sur les critères précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, PI, ...) et des servitudes sur le plan du réseau ;
- +10 : inventaire mis à jour des équipements électromécaniques ;
- +10 : localisation des branchements sur le plan du réseau ;
- +10 : caractérisation des compteurs pour chaque branchement ;
- + 10 : recherche des pertes d'eau : détails des réparation et sectorisation
- +10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, renouvellement, ...) ;
- +10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux
- +5 : mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (au moins 50 % du réseau)

### 2. NOTATION PAR LE SERVICE (P103.2B)

| Prestation                                                            | Notation   | Commentaires             |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Existence d'un plan des réseaux avec ouvrages annexes                 | 10         |                          |
| Mise à jour des plans avec travaux réalisés annuellement              | 5          |                          |
| Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions cartographiques | 10         |                          |
| Connaissance des diamètres et matériaux à plus de 50 %                | 5          | Connus à plus de 95 %    |
| Mention de la période de pose connue à plus de 50 % du réseau         | 10         |                          |
| +1 à + 5 pts si la date de pose est renseignée au-delà de 50 %        | 5          | Indiqué à plus de 95 %   |
| Localisation de tous les ouvrages annexes                             | 10         | Mis à jour en 2023       |
| Inventaire mis à jour des équipements électromécaniques               | 10         |                          |
| Localisation des branchements                                         | 10         | Réalisé schéma directeur |
| Caractéristiques des compteurs                                        | 10         |                          |
| Recherche des pertes d'eau (réparation, sectorisation)                | 10         |                          |
| Localisation et identification des interventions                      | 10         |                          |
| Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation      | 10         | Schéma directeur 2026    |
| Mise en œuvre d'une modélisation du réseau                            | 5          |                          |
| <b>Total</b>                                                          | <b>120</b> |                          |

Comme évoqué ci-avant, le délégataire a réalisé en fin 2022 une mise à jour de la cartographie des réseaux, sur la base du relevé des affleurants en classe A.

Ce travail a notamment permis de mieux localiser les ouvrages annexes (vannes, purges, hydrants, ventouses, ...). Enfin le SIAEP a lancé un schéma directeur en 2024. Cette étude est en cours de finalisation, elle permet d'approfondir la connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux (localisation des branchements) et propose un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation. Ce schéma directeur permet ainsi d'accéder à la note maximale de 120.

## C. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

### 1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le **rendement** est le ratio entre le volume consommé augmenté des volumes exportés, et le volume produit augmenté des volumes importés.

Il se calcule ainsi :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{vol. produit} + \text{volume acheté}} \times 100$$

La valeur de ce rendement et son évolution permettent de constater la proportion des pertes d'eau et de voir la politique de lutte contre ces pertes menée par le service d'eau potable.

Considérant les volumes enregistrés par le délégataire :

- Volume consommé mesuré : 252 129 m3
- Volume non mesuré estimé : 4 744 m3
- Volume de service estimé : 2 935 m3
- Volume produit : 378 329 m3

➔ le rendement du réseau 2025 est de 68,7 %. Il a diminué par rapport à 2024 (69,5 %), malgré les efforts engagés. Le schéma directeur a défini un programme de travaux qui devrait permettre d'augmenter ce rendement. La collectivité maintient également une pression constante sur le délégataire afin qu'ils puissent déceler un maximum de fuites.

Cette valeur de rendement se différencie du **rendement primaire**, qui correspond au ratio entre volume facturé aux usagers et volume mis en distribution.

➔ le rendement primaire du réseau 2025 est de 66,6 %

### 2. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

L'**indice linéaire de consommation (ILC)** est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau. Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètres.

Il se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{linéaire de réseau hors branchement} \times 365}$$

Considérant le linéaire de réseau indiqué par l'exploitant au terme de l'exercice 2025 (63,96 km), l'**ILC est estimé à 11,1 m3/j/km en 2025.**

### 3. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

En considérant l'ensemble des volumes non comptés (pertes, volume de service, volume non mesuré) et le linéaire de réseau, l'**indice linéaire des volumes non comptés est de 5,4 m3/j/km en 2025.**

#### 4. INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Considérant les pertes déclarées par le délégataire (118 521 m<sup>3</sup>) et le linéaire de réseau, l'**indice linéaire des pertes en réseau est de 5,1 m<sup>3</sup>/j/km en 2025**.

Si on s'en réfère au tableau fourni par l'Agence de l'Eau, sur la BASE d'un ILC de 11,2 m<sup>3</sup>/j/km, l'Indice Linéaire des Pertes en réseau est **médiocre**.

Référentiel ILP / ILC – Agence de l'Eau

| Catégorie de réseau | Rural<br>ICL < 10 m <sup>3</sup> /j/km | Rurbain<br>10 < ICL < 30<br>m <sup>3</sup> /j/km | Urbain<br>ICL > 30 m <sup>3</sup> /j/km |
|---------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Bon                 | ILP < 1,5                              | ILP < 3                                          | ILP < 7                                 |
| Acceptable          | 1,5 < ILP < 2,5                        | 3 < ILP < 5                                      | 7 < ILP < 10                            |
| Médiocre            | 2,5 < ILP < 4                          | 5 < ILP < 8                                      | 10 < ILP < 16                           |
| Mauvais             | ILP > 4                                | ILP > 8                                          | ILP > 16                                |

#### 5. SYNTHÈSE ET HISTORIQUE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

Le tableau suivant recense l'ensemble des données et des indicateurs de performance du réseau enregistrés au cours des 5 dernières années.

| Paramètres                                          | 2021                           | 2022                           | 2023                           | 2024                           | 2025                           |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Volume prélevé                                      | 432 650 m <sup>3</sup>         | 442 563 m <sup>3</sup>         | 420 844 m <sup>3</sup>         | 381 569 m <sup>3</sup>         | 404 220 m <sup>3</sup>         |
| Volume produit (V1)                                 | 395 088 m <sup>3</sup>         | 404 017 m <sup>3</sup>         | 367 565 m <sup>3</sup>         | 357 632 m <sup>3</sup>         | 378 329 m <sup>3</sup>         |
| Achat d'eaux brutes (V2)                            | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               |
| Vente d'eaux brutes (V3)                            | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               | 0 m <sup>3</sup>               |
| <b>Volume mis en distribution (V4)</b>              | <b>395 088 m<sup>3</sup></b>   | <b>404 017 m<sup>3</sup></b>   | <b>367 565 m<sup>3</sup></b>   | <b>357 632 m<sup>3</sup></b>   | <b>378 329 m<sup>3</sup></b>   |
| Consommations facturées (V7)                        | 230 331 m <sup>3</sup>         | 251 240 m <sup>3</sup>         | 266 605 m <sup>3</sup>         | 240 547 m <sup>3</sup>         | 252 129 m <sup>3</sup>         |
| Volume non mesuré estimé (V8)                       | 30 000 m <sup>3</sup>          |                                | 3 924 m <sup>3</sup>           | 3 791 m <sup>3</sup>           | 4 744 m <sup>3</sup>           |
| Volume de service estimé (V9)                       | 7 520 m <sup>3</sup>           | 7 650 m <sup>3</sup>           | 4 059 m <sup>3</sup>           | 4 264 m <sup>3</sup>           | 2 935 m <sup>3</sup>           |
| <b>Volume consommé autorisé (V6)</b>                | <b>267 851 m<sup>3</sup></b>   | <b>258 890 m<sup>3</sup></b>   | <b>274 588 m<sup>3</sup></b>   | <b>248 602 m<sup>3</sup></b>   | <b>259 808 m<sup>3</sup></b>   |
| Pertes (V5)                                         | 127 237 m <sup>3</sup>         | 145 127 m <sup>3</sup>         | 92 977 m <sup>3</sup>          | 109 030 m <sup>3</sup>         | 118 521 m <sup>3</sup>         |
| <b>Rendement du réseau</b>                          | <b>67,8%</b>                   | <b>64,1%</b>                   | <b>74,7%</b>                   | <b>69,5%</b>                   | <b>68,7%</b>                   |
| Rendement primaire du réseau                        | 58,3%                          | 62,2%                          | 72,5%                          | 67,3%                          | 66,6%                          |
| Linéaire de réseau                                  | 62,07 km                       | 62,32 km                       | 63,29 km                       | 63,43 km                       | 63,96 km                       |
| Indice linéaire de consommation                     | 11,8 m <sup>3</sup> /j/km      | 11,4 m <sup>3</sup> /j/km      | 11,9 m <sup>3</sup> /j/km      | 10,7 m <sup>3</sup> /j/km      | 11,13 m <sup>3</sup> /j/km     |
| <b>Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)</b> | <b>7,27 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>6,72 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>4,37 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>5,06 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>5,41 m<sup>3</sup>/j/km</b> |
| <b>Indice linéaire des pertes en réseau (ILP)</b>   | <b>5,62 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>6,38 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>4,02 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>4,71 m<sup>3</sup>/j/km</b> | <b>5,08 m<sup>3</sup>/j/km</b> |

Ce tableau met en évidence la variation des prélèvements, de la consommation et des pertes en eau sur le réseau.

Afin de limiter les pertes en eau, le contrat de délégation fixe des objectifs sur le rendement et deux indices linéaires de pertes en eau (ILVNC et ILP).

Le rendement qu'aurait dû atteindre le délégataire est ainsi de 77,2 % en 2025. L'ILP maximal devrait être de 3,37 m<sup>3</sup>/j/km.

Les résultats obtenus en 2025 sont donc en deçà des objectifs fixés.

Afin de parvenir aux objectifs fixés, il est rappelé que le SIAEP a lancé un schéma directeur permettant de définir les actions prioritaires et d'identifier les tronçons les plus fuyards à renouveler.

Le SIAEP continue parallèlement à contrôler activement les actions mises en œuvre par le délégataire (voir paragraphe ci-après).

A noter également qu'un contrôle de différents compteurs a été lancé afin de vérifier le bon fonctionnement du comptage des volumes d'eau consommés. Une part des volumes qui apparaissent en perte dans le tableau ci-dessus pourraient être des volumes non comptabilisés en raison de la défaillance de certains compteurs, qui se bloquent ou sous-estiment les volumes consommés.

## 6. INTERVENTIONS DU DELEGATAIRE VIS-A-VIS DE LA RECHERCHE DE FUITES

Le tableau suivant indique les principales interventions réalisées au cours des cinq derniers exercices pour rechercher les fuites et améliorer le rendement du réseau. Les fuites concernent les réparations avec terrassements. Ce tableau ne recense pas les fuites décelées au niveau compteur.

| <b>Paramètres</b>                      | <b>2021</b>                      | <b>2022</b>                     | <b>2023</b>                      | <b>2024</b>                      | <b>2025</b>                      |
|----------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <i>Interventions fuites réparées</i>   | - Réseau : 17<br>- Branchts : 17 | - Réseau : 9<br>- Branchts : 21 | - Réseau : 14<br>- Branchts : 12 | - Réseau : 11<br>- Branchts : 19 | - Réseau : 14<br>- Branchts : 12 |
| <i>Linéaire de recherche de fuites</i> | 24 610 m                         | 90 808 m                        | 68 300 m                         | 88 900 m                         | 164 640 m                        |

Les recherches de fuites se sont intensifiées au cours des quatre derniers exercices, afin de limiter les pertes sur le réseau.

## D. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Le SIAEP renouvelle régulièrement des tronçons de réseaux. Le tableau suivant présente le linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années. A noter que certains travaux peuvent s'échelonner sur plusieurs exercices, il est ainsi retenu la date de mise en service des nouveaux réseaux.

| <b>Exercice</b>          | <b>2021</b> | <b>2022</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> | <b>2025</b> |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Linéaire renouvelé en km | 0,06        | 0,47        | 0,44        | 0,115       | 0           |

La principale opération de renouvellement réalisée en 2025 concerne le renouvellement de différents branchements. Aucun renouvellement sur le réseau principal n'a été réalisé au cours de cet exercice. Le taux de renouvellement des réseaux est ainsi de **0,34 %** pour l'exercice 2025.

Afin de définir et prioriser les prochains travaux de renouvellement, le SIAEP a engagé un schéma directeur qui devrait être finalisé en 2026. Les travaux de renouvellement suivront le programme pluriannuel de travaux validé.

## **E. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)**

---

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % : Aucune action de protection
- 20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : Dossier déposé en préfecture
- 60 % : Arrêté préfectoral
- 80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

La procédure de DUP a abouti en 1995, mais elle a dû être relancée. L'instruction de de dossier est en cours. L'enquête publique a eu lieu en fin d'année 2025. La DUP devrait aboutir avant la fin de l'année 2026.

L'indice est donc de 50 % pour l'exercice 2025, mais il devrait augmenter dès 2026.

. A noter toutefois, que les travaux prescrits par l'arrêté d'autorisation de 2017 pour sécuriser le site de prélèvement ont bien été réalisés.

## **V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

---

### **A. MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE**

---

#### **1. TRAVAUX MANDATES PAR LA COLLECTIVITE**

---

Le SIAEP a fait réaliser les travaux suivants en 2025 :

- Mise en place de 11 nouveaux débitmètres sur réseaux, pose de 32 nouvelles vannes et d'un stabilisateur de pression, en parallèle du schéma directeur pour un montant de 179 000 € HT.
- Renouvellement de divers branchements longs, notamment un branchement en plomb, route d'Alès et mise hors service d'un ancien réseau, Vieille route à Villevieille, pour un montant de 44 500 € HT.
- Pose d'un débitmètre sur chacun des forages du captage, pour un montant de 7 800 € HT.

#### **2. TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT**

---

Les travaux réalisés par l'exploitant au cours de l'exercice sont les suivants :

- **ouvrages : forage, stations, réservoirs**
  - Néant
- **Réseaux et branchements**
  - Renouvellement de 4 branchements à Villevieille, dont 3 branchements en plomb.
  - Renouvellement du stabilisateur sur l'alimentation du réservoir d'Aujargues BS

Nous noterons également la création de 64 branchements durant l'exercice 2025 (travaux facturés directement aux usagers par l'exploitant, conformément au contrat de délégation en vigueur).

- **Compteurs**

- Renouvellement de 260 compteurs, correspondant à 10,4 % du nombre total de compteurs.

## **B. ETAT DE LA DETTE**

---

Le SIAEP n'a plus de prêt en cours. La dette est donc nulle.

## **C. AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE**

---

Le tableau suivant présente le montant des dotations aux amortissements de l'année 2025 et de l'année précédente (hors opérations d'ordre budgétaire).

|                                     | 2024             | 2025             |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Dotations aux amortissements</b> | <b>118 160 €</b> | <b>117 563 €</b> |
| <b>Amortissements subventions</b>   | <b>21 354 €</b>  | <b>21 354 €</b>  |

## **D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**

---

Le SIAEP a engagé un nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2024.

**Considérant que le rendement de réseau reste insuffisant, malgré une accentuation des recherches de fuites au cours des 4 derniers exercices, la réduction des pertes en eau est un des principaux enjeux du schéma directeur à réaliser.**

**Outre les recherches de réseaux linéaires, l'étude diagnostique a défini les tronçons les plus fuyards et les plus sensibles afin de définir une politique de gestion patrimoniale adaptée et un programme de renouvellement correspondant.**

Les autres objectifs du schéma directeur sont les suivants :

- Etablissement d'un véritable diagnostic fonctionnel du système d'alimentation en eau potable et d'un diagnostic structurel des réseaux
- Vérification, mise à jour de la cartographie des réseaux à passer en classe A et définition de la nature des canalisations inconnues ou incertaines sur l'ensemble du réseau (diamètres et matériaux)
- Optimisation des conditions de fonctionnement du réseau, en particulier gestion des pressions, de vitesses d'écoulement et de la teneur en chlore ;
- Sécurisation de la ressource en eau (forage en zone inondable) et secours (interconnexion, ...) ;
- Structuration du réseau à long terme et renforcement de l'autonomie de stockage.

Cette étude devrait être finalisée avant la fin de l'année 2026.

## **VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

---

### **A. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)**

---

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'exercice 2025, le délégataire n'a procédé à aucun abandon de créance et n'a versé aucune somme à des fonds de solidarité.

Toutefois, le SIAEP accorde des chèques eau (Pass Eau) à hauteur de 1 000 €/an, pour les abonnés en difficulté sociale, ayant à régler une facture conséquente.

A noter que le montant des factures impayées s'élève à 16 673,84 euros en 2025.

### **B. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE**

---

Néant.

## VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

|         |                                                                                                                                                                                               | Valeur 2024              | Valeur 2025              |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|         | <b>Indicateurs descriptifs des services</b>                                                                                                                                                   |                          |                          |
| D101.0  | Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif                                                                                    | 5 600                    | 5 800                    |
| D102.0  | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]                                                                                                             | 3,21 €                   | 3,17 €                   |
|         | <b>Indicateurs de performance</b>                                                                                                                                                             |                          |                          |
| P101.1  | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie                 | 100%                     | 100%                     |
| P102.1  | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 100%                     | 100%                     |
| P103.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable / 120                                                                                                             | 110                      | 120                      |
| P104.3  | Rendement du réseau de distribution                                                                                                                                                           | 69,5 %                   | 68,7 %                   |
| P105.3  | Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]                                                                                                                             | 5,1 m <sup>3</sup> /km/j | 5,4 m <sup>3</sup> /km/j |
| P106.3  | Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]                                                                                                                                 | 4,7 m <sup>3</sup> /km/j | 5,1 m <sup>3</sup> /km/j |
| P107.2  | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable                                                                                                                                        | 0,43 %                   | 0,34 %                   |
| P108.3  | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau                                                                                                                                   | 50 %                     | 50 %                     |
| P109.0  | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]                                                                                                | 0                        | 0                        |



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
EXERCICE 2025**

**ANNEXE : Fiche d'information Agence de l'Eau**

Cliquez sur le lien suivant :

[L'agence de l'eau vous rend compte de la fiscalité de l'eau - Edition 2026 - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Septembre 2026